



INSCRIPTION

BALADES DECOUVERTE DU CHEMIN DES CHATEAUX FORTS D'ALSACE

Les participants doivent venir avec leur cheval, nous ne louons pas d'équidés !



Responsable de l'équipe : je fais partie d'une association de cavaliers :

Nom : Prénom :

Adresse :

Email : Téléphone :

Nom et prénom des cavaliers	N° Licence FFE	Ordre*																																								
Samedi 7 avril 2018 – 18 km – Départ de Wingen <i>Loewenstein, Hohenbourg, Fleckenstein</i>																																										
.....	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																									
Dimanche 15 avril 2018 – 14 km – Départ de Saverne <i>Haut-Barr, Grand Geroldseck, Petit Geroldseck, Tour du Brotsch</i>																																										
.....	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																									
Samedi 21 avril 2018 – 20 km – départ de Mittelbergheim <i>Landsberg, Spesbourg, Haut-Andlau</i>																																										
.....	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																									
Samedi 28 avril 2018 – 18km – Départ de Wettolsheim <i>Pflixbourg, Hohlandsbourg, les 3 châteaux d'Eguisheim</i>																																										
.....	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																																									

*Merci d'indiquer l'ordre (sur 4) de préférence de participation à chaque balade auquel vous souhaitez participer. En fonction du nombre d'inscriptions, nous vous indiquerons à quelles balades vous pourrez prendre part.

Nous disposons de costumes médiévaux et notre équipe se compose au maximum de cavaliers.
Ci-joint un chèque de € correspondant au montant maximum de l'inscription à la balade comportant le plus de cavaliers – 10 euros par cavalier (les ajustements se feront sur place).

Bulletin d'inscription à retourner avant le samedi 24 mars 2018 à :

CDTE 67 – 10a rue de Furdenheim – 67117 Handschuheim

Chèque à libeller à l'ordre de : CDTE 67

Renseignements : 06 73 94 82 80 – cdte67@alsaceacheval.com

Veuillez lire le règlement de participation page suivante

Signature :
*En signant je reconnais avoir pris
connaissance des conditions de participation*

Règlement de participation

Participations

Le nombre de participants à chaque balade est limité à 20 cavaliers dont les guides membres du CDTE 67 et 68. En cas de surnombre, la priorité sera donnée aux cavaliers dont la licence est fléchée « Tourisme » et ceux disposant d'un costume médiéval. Le cas échéant, la priorité sera donnée aux premiers inscrits. Les attelages et les étalons ne sont pas admis.

Inscription

Les cavaliers peuvent s'inscrire à plusieurs balades. Dans ce cas, il faudra spécifier l'ordre de priorité souhaité à chaque balade. Nous essaierons de respecter au mieux les souhaits en fonction du nombre d'inscrit pour chaque balade. Il n'est donc pas établi que vous pourrez participer à toutes les balades ou à celle spécifiée en priorité N° 1. Le planning définitif des cavaliers engagés pour chaque balade sera établi le dimanche 1 avril 2017. La date limite d'inscription pour les balades est le samedi 24 mars 2018. La publication des inscrits, le lieux et horaire de RDV sera envoyé par mail aux responsables des équipes et diffusé sur le site internet www.alsaceacheval.com et la page facebook « tourisme équestre Alsace ». Aucune inscription sur place ne sera possible.

Paielement

Le montant de l'inscription à chaque balade est de 10 euros par cavalier. Le nombre de cavaliers pouvant être différent en fonction de chaque date, il est demandé de faire un chèque d'un montant correspondant au maximum de personnes composant votre équipe pour une balade. L'ajustement financier se fera le jour de la balade. Prévoyez un chèque ou liquide suffisant si au final votre équipe comporte moins de cavaliers que sur la balade la plus fréquentée – ou si vous participez à plus d'une balade - le chèque vous sera alors rendu. Aucun chèque ne sera encaissé avant les balades.

Costume

Pour les circonstances de l'opération, les cavaliers sont invités à venir en costume médiéval. Les cavaliers disposant de costumes seront prioritaires pour les inscriptions. Nous ne louons pas de costumes.

Cavaliers

Chaque cavalier prenant part à une balade doit être licencié à la FFE. Aucun niveau de galop spécifique n'est requis, mais le cavalier doit maîtriser les 3 allures, son cheval et doit être capable de suivre un groupe.

Chevaux

Les chevaux doivent être assurés en Responsabilité Civile. Les chevaux prenant part à la promenade doivent être habitués à randonner en extérieur, calmes (en action de randonnée et à l'attache), sociables et ne pas présenter de comportement de nature à perturber les autres chevaux. Les étalons ne sont pas autorisés.

Déroulement

La balade se fait en groupe, guidée par un membre du CDTE 67 ou 68. Les balades feront entre 20 et 25km en moyenne. Il sera demandé aux cavaliers de respecter les règles de base de la randonnée en groupe (respecter les allures imposées par le guide, pas de dépassement intempestif, etc...). Tout cavalier ou cheval ne respectant pas les règles pourra être exclu de la balade et devra rentrer par ses propres moyens au point de départ. L'apéritif sera offert par le CDTE aux cavaliers. La balade se déroulant sur toute la journée, vous devez prévoir un pique-nique pour la pause de midi. L'arrivée à chaque château sera l'occasion d'une halte pour visiter le château et faire une pause pique-nique et/ou apéro.